

AIDE EXCEPTIONNELLE PARC DE MEOTIDA - UKRAINE

L'an deux mille vingt, le **mardi 19 avril 2022 à 9h00**, le Bureau Syndical du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc Naturel régional du Golfe du Morbihan, légalement convoqué le 12 avril 2022 s'est réuni 8 boulevard des îles, 56000 VANNES sous la présidence de David LAPPARTIENT.

La Séance était publique.

Etaient présents à la présente délibération :

M. David LAPPARTIENT	Président
M. Ronan LE DÉLÉZIR	1 ^{er} Vice-Président
Mme Anne GALLO	2 ^{ème} Vice-Présidente
Mme Marie-José LE BRETON	3 ^{ème} Vice-Présidente
M. Luc LE TRIONNAIRE	4 ^{ème} Vice-Président
M. Paul BARRET	
M. Patrick CAMUS	
Mme Muriel CLÉRY	
Mme Gaëlle FAVENNEC	

Absents excusés :

Mme Nathalie COURTRAI
Mme Sylvie SCULO
M. Simon UZENAT

Procuration :

Mme Nathalie COURTRAI donne procuration à M. David LAPPARTIENT
Mme Sylvie SCULO donne procuration à Mme Anne GALLO
M. Simon UZENAT donne procuration à M. Pascal BARRET

Etaient également présents :

Mme Monique CASSÉ (directrice)
Mme Marie TAVENNEC (Responsable administrative et financière)

AIDE EXCEPTIONNELLE PARC DE MEOTIDA - UKRAINE

Vu l'article L 1115-1 du code général des collectivités territoriales,
Vu la sollicitation de Mme Nadezhda Dolgova, directrice du Parc National de Meotida en Ukraine,
Vu l'urgence de la situation,

Face à la situation de crise et l'afflux de réfugiés, le Parc de Meotida devient une zone de protection de la population (50 000 déplacés venant de Marioupol, soit 9% de la population de la ville).

La zone du Parc étant occupée (blocus complet), les dons ne peuvent être qu'en numéraire. Ils permettraient l'achat de nourriture et de soins. Les besoins sont estimés à 600€ par jour.

Dans un souci de simplification administrative, la fédération des Parcs Régionaux de France se propose centraliser l'ensemble des dons des PNR de France avant de les reverser directement au Parc de Meotida.

Le Parc Naturel Régional du Golfe du Morbihan souhaite prendre part, dans la mesure des moyens dont elle dispose, à l'élan de solidarité qui se met en place.

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, le Bureau Syndical décide à l'unanimité de :

- Faire un don de 600 € au Parc de Meotida
- Autoriser Monsieur le Président à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Le Président du Syndicat Mixte du Parc Naturel
Régional du Golfe du Morbihan,



David LAPPARTIENT